



EMMANUEL MACRON  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE

AXELLE LEMAIRE  
SECRETARIE D'ÉTAT AU NUMÉRIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 19 février 2015  
N° 412

## **Remise du rapport de Paul CHAMPSAUR : accompagner la transition du réseau téléphonique de cuivre vers les réseaux à très haut débit en fibre optique**

Paul CHAMPSAUR, Président de l'Autorité de la statistique publique, a remis à Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et à Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, le rapport qui lui avait été demandé en juin 2013 sur les conditions du basculement progressif du réseau téléphonique historique de cuivre vers les nouveaux réseaux à très haut débit en fibre optique.

Au travers du plan France Très Haut Débit, la France s'est engagée dans un important chantier de modernisation de ses réseaux de communications électroniques, avec l'objectif ambitieux d'assurer la couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022. Cette modernisation va notamment s'appuyer sur le déploiement de nouveaux réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), par des opérateurs privés comme publics, pour un montant total d'investissement estimé à 20 milliards d'euros.

Atteindre cet objectif exige que l'ensemble des acteurs qui déploient aujourd'hui des réseaux de fibre optique, opérateurs privés et collectivités territoriales, aient une visibilité suffisante sur les conditions d'exploitation de leurs réseaux et sur la rentabilité de leurs investissements. La clarification des conditions de transition du réseau de cuivre historique vers les nouveaux réseaux de fibre optique constitue, à cet égard, un élément essentiel. C'est l'objet de la mission confiée à Paul CHAMPSAUR ainsi qu'aux représentants des collectivités, parlementaires, économistes, juristes et personnalités issues de l'industrie, qui ont été associés à ces travaux.



Les Ministres saluent le travail réalisé par la mission pour parvenir à des propositions communes soutenues par l'ensemble des acteurs concernés.

La mission propose notamment la création d'un statut de « zone fibrée », statut qui serait accordé par l'Etat lorsque la totalité d'une zone, par exemple une commune, est desservie par un réseau à très haut débit en fibre optique. L'accession au statut de « zone fibrée » déclencherait la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour migrer la totalité des utilisateurs du réseau de cuivre vers le réseau FttH.

A l'issue de son entretien avec Paul CHAMPSAUR, Emmanuel MACRON a souligné que *« les propositions formulées par la mission s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de fixer un cap clair, celui de l'investissement dans les réseaux à très haut débit ; de donner un horizon technologique, le remplacement du réseau historique de cuivre par des réseaux de fibre optique ; et de définir une méthode, en accompagnant l'ensemble des acteurs de l'industrie et des utilisateurs dans ce changement d'époque. C'est cette vision claire que le secteur est en droit d'attendre de l'Etat. »*.

Axelle LEMAIRE a déclaré : *« nous avons lancé un grand chantier d'infrastructures qu'est la couverture intégrale de notre territoire en très haut débit d'ici 2022, qui donnera à notre pays plusieurs années d'avance dans la compétition numérique. Le déploiement de ces nouveaux réseaux fibrés s'inscrit dans le long terme. Il nécessite de porter une ambition stratégique claire, visible et prévisible pour les collectivités locales qui investissent comme pour les opérateurs. Mieux définir les conditions de passage du réseau de cuivre aux réseaux de fibre optique va pleinement y contribuer »*.

Contacts presse :

**Cabinet d'Emmanuel MACRON :** 01 53 18 45 13

**Cabinet d'Axelle LEMAIRE :** 01 53 18 44 50